

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 juin 2002 à 21 h 32, à la salle Flore laurentienne au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, située au 13 rue Saint-Laurent Est, Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Louise Emery, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal

Messieurs : Michel Chamberland, Normand Héroux

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Monsieur François Vaillancourt
- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général et secrétaire d'assemblée
Monsieur François Houde, secrétaire général
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Absences

Madame Francine Chabot

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est précisément 21 h 32.

56-CE-2001-2002
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- 9.2 Octroi de contrat de transport scolaire 2002-2003 et 2003-2004
- 9.3 Octroi de contrat de transport scolaire 2002-2003 et 2003-2004
- 9.4 Octroi de contrat de transport par fourgonnette 2002-2003 et 2003-2004
- 9.5 Octroi de contrat de transport scolaire 2002-2003 et 2003-2004
- 9.6 Protocole d'entente pour le transport en commun 2002-2003 - Réseau de transport de Longueuil
- 10.4 Révision du tarif de l'indemnité de parcours

Adoptée unanimement

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux :
Séance ordinaire du 28 mai 2002
Séance d'ajournement du 28 mai 2002 tenue le 4 juin 2002

Séance d'ajournement du 28 mai 2002 tenue le 4 juin 2002 et ajournée à nouveau le 11 juin 2002

4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2002-2003 - École secondaire Gérard-Filion (secondaire spécial le BAC)
 - 9.2 Octroi de contrat de transport scolaire 2002-2003 et 2003-2004
 - 9.3 Octroi de contrat de transport scolaire 2002-2003 et 2003-2004
 - 9.4 Octroi de contrat de transport par fourgonnette 2002-2003 et 2003-2004
 - 9.5 Octroi de contrat de transport scolaire 2002-2003 et 2003-2004
 - 9.6 Protocole d'entente pour le transport en commun 2002-2003 - Réseau de transport de Longueuil
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Emprunt temporaire - Fonds d'opérations courantes (janvier 2002 à juin 2002)
 - 10.2 Emprunt temporaire - Fonds d'opérations courantes (juillet 2002 à décembre 2002)
 - 10.3 Emprunt auprès de Financement-Québec : 7 074 000 \$
 - 10.4 Révision du tarif de l'indemnité de parcours
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 PCP078/296 - École Gérard-Filion - Fenestration - Ajout au contrat
 - 11.2 PCP090/302 - Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy - Aménagement d'un stationnement
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

57-CE-2001-2002
Adoption du procès-verbal du 28 mai 2002

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2002 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

58-CE-2001-2002
Adoption du procès-verbal du 4 juin 2002

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 mai 2002 tenue le 4 juin 2002 soit adopté avec dispense de lecture et avec la modification suivante :

Ajouter à la liste des présences :

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Monsieur François Vaillancourt
- du secondaire : Madame Sylvie Picard

Adoptée unanimement

59-CE-2001-2002
Adoption du procès-

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Vaillancourt que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 mai 2002 tenue le 4 juin 2002 et ajournée à nouveau le 11 juin

verbal du 11 juin
2002

2002 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

60-CE-2001-2002
Calendrier scolaire
2002-2003 - École
secondaire Gérard-
Filion (BAC)

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les dispositions des conventions collectives des enseignants;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des différentes tables de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

QUE le calendrier scolaire 2002-2003 pour le secondaire spécial le BAC de l'école secondaire Gérard-Filion, daté du 17 mai 2002 soit adopté tel que présenté.

Adoptée unanimement

61-CE-2001-2002
Octroi de contrat de
transport scolaire 2002-
2003 et
2003-2004

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires du 7 mai 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc :

QUE le contrat G5 51A2-40 soit conclu pour une période de deux ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Autobus Chambly (1980) inc. ;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B ;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

62-CE-2001-2002
Octroi de contrat
de transport 2002-
2003 et 2003-2004

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires le 7 mai 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Emery :

QUE le contrat G5 51A2-80 soit conclu pour une période de deux ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Les Autobus Baillargeon (1976) ltée ;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B ;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

63-CE-2001-2002
Octroi de contrat de
transport 2002-2003
et 2003-2004

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires du 7 mai 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Vaillancourt :

QUE le contrat G5 51A2-01 soit conclu pour une période de deux ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Scovan inc ;

QUE ledit contrat soit selon la tarification apparaissant à l'annexe C pour chaque fourgonnette et que le montant total ne dépassera pas 1 500 000 \$ selon la clientèle à transporter ;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

64-CE-2001-2002
Octroi de contrat de
transport scolaire
2002-2003 et
2003-2004

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires le 7 mai 2002 relativement aux conditions contractuelles des contrats d'autobus scolaires ;

CONSIDÉRANT la cession de 7 contrats d'autobus scolaires de « Les Autobus Boucherville inc. » à la compagnie 2172-0677 Québec inc. filiale de Autobus Viens inc., de par la résolution no.127-CC-2001-2002 du 25 juin 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland :

QUE le contrat G5 51A2-60 soit conclu pour une période de deux ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la compagnie 2172-0677 Québec inc. filiale de Autobus Viens inc. conditionnelle à l'autorisation de cette cession par le directeur général ;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B ;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

65-CE-2001-2002
Protocole d'entente
pour le transport en
commun 2002-2003 -
Réseau de transport
de Longueuil

CONSIDÉRANT la section III du Règlement sur le transport (L.R.Q., c. I-13, r.7);

CONSIDÉRANT l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de Transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service aux élèves qui seront intégrés au transport en commun selon le protocole d'entente en annexe;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport du 18 juin 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Fernande LeBlanc-Sénéchal :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin signe avec le Réseau de transport de Longueuil un protocole d'entente portant le numéro **G5 51A** 2002-2003 ;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, à signer ledit protocole.

Adoptée unanimement

66-CE-2001-2002
Emprunt
temporaire - Fonds
d'opérations
courantes

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le directeur général ou le directeur du Service des ressources financières soient autorisés à contracter pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin des emprunts temporaires s'établissant de la façon suivante :

Janvier 2002	119 846 559 \$
Février 2002	120 931 354 \$
Mars 2002	129 682 586 \$
Avril 2002	132 858 456 \$
Mai 2002	107 893 515 \$
Juin 2002	77 829 651 \$

pour fins d'administration budgétaire, avec la Banque Nationale du Canada, pour une période de six mois débutant le 1^{er} janvier 2002 au taux préférentiel consenti aux commissions scolaires.

Le tout sujet à l'approbation du ministre de l'Éducation du Québec.

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin autorise la Banque Nationale du Canada à transmettre au ministre toute information relative à l'état des emprunts de notre commission scolaire;

ET QUE cette résolution annule et remplace la résolution 25-CE-2001-2002 du 22 janvier 2002 à toutes fins que de droit.

Adoptée unanimement

67-CE-2001-2002
Emprunt temporaire-
fonds d'opérations
courantes

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Emery :

QUE le directeur général ou le directeur du Service des ressources financières soient autorisés à contracter pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin des emprunts temporaires s'établissant de la façon suivante :

Juillet 2002	44 421 851 \$
Août 2002	45 883 110 \$
Septembre 2002	57 596 395 \$

Octobre 2002	63 194 719 \$
Novembre 2002	65 137 932 \$
Décembre 2002	60 866 415 \$

pour fins d'administration budgétaire, avec la Banque Nationale du Canada, pour une période de six mois débutant le 1er juillet 2002 au taux préférentiel consenti aux commissions scolaires.

Le tout sujet à l'approbation du ministre de l'Éducation du Québec;

ET QUE la Commission scolaire Marie-Victorin autorise la Banque Nationale du Canada à transmettre au ministre toute information relative à l'état des emprunts de notre commission scolaire.

Adoptée unanimement

68-CE-2001-2002
Emprunt auprès de
Financement-
Québec :
7 074 000 \$

ATTENDU qu'en vertu du Règlement adopté aux termes de la résolution 29-CC-1998 du 2 juillet 1998, telle que modifiée par la résolution 117-CC-1999 du 23 mars 1999, le Conseil des commissaires a délégué au Comité exécutif de la commission scolaire le pouvoir d'approuver les modalités des emprunts à long terme;

ATTENDU qu'un avis de ces résolutions a été publié dans le journal *Le Courrier du Sud* respectivement le 13 juillet 1998 et le 29 mars 1999, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) alors en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution numéro 32-CC-2001-2002 adoptée le 23 octobre 2001, le Conseil des commissaires de la commission scolaire a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de quatorze millions deux cent sept mille dollars (14 207 000 \$) par voie, entre autres, d'un ou plusieurs emprunts contractés auprès de Financement-Québec (la « Société »);

ATTENDU que la commission scolaire désire contracter un premier emprunt au montant de sept millions soixante-quatorze mille dollars (7 074 000 \$) auprès de la Société;

ATTENDU que le Comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt;

Il est PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de sept millions soixante-quatorze mille dollars (7 074 000 \$) (l'«*emprunt*») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de sept millions soixante-quatorze mille dollars (7 074 000 \$) dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ET QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, du directeur général, du secrétaire général ou du directeur du service des ressources financières

de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée unanimement

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des coûts d'utilisation d'une automobile faite par le Service des ressources financières;

69-CE-2001-2002
Révision du tarif
de l'indemnité de
parcours

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Vaillancourt :

QUE le tarif soit de 0,39 \$ du kilomètre pour l'année scolaire 2002-2003.

Adoptée unanimement

70-CE-2001-2002
Adjudication de
contrat -PCP078/296
École Gérard-Filion
Fenestration - Ajout
au contrat

CONSIDÉRANT le prix avantageux du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'entreprise accepte d'ajouter une phase supplémentaire au même prix par mètre carré;

CONSIDÉRANT que l'école a injecté une somme de 250 000 \$ dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Emery :

QUE soit ajoutée une phase supplémentaire au projet PCP078/296, école Gérard-Filion, fenestration, par ordre de changement au contrat initial accordé à la firme « Construction Pier-Jal inc. » pour un montant total de 143 500 \$, taxes incluses;

ET QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer l'ordre de changement et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

71-CE-2001-2002
Adjudication de
contrat - PCP090/302
Centre de formation
professionnelle
Pierre-Dupuy -
Aménagement d'un
stationnement

CONSIDÉRANT que vingt-quatre (24) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que onze (11) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Veillette Normand, experts conseils »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

QUE le contrat pour le projet PCP090/302, Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy, aménagement d'un stationnement, soit accordé à la firme «Construction Benvas inc. » pour un montant total de 254 550,33 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 20 juin 2002 déposé par le Service des ressources matérielles;

ET QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

72-CE-2001-2002
Ajournement de la

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Vaillancourt que la séance soit ajournée au 27

séance août 2002 à 21 heures.

Adoptée unanimement

Il est précisément 21 h 53 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général